P 4 du n 3676 du journal Ressalat

Introduction:

Lors de son dernier voyage en Iran, à l'occasion d'une interview donnée pour le quotidien Touss ,Monsieur Giscard d'Estaing, l'ancien président de la république française, a fait des déclarations concernant le séjour de l'Imam Khomeyni à Paris, qui se sont révélées être à l'encontre de la vérité. En effet, ses propos ont falsifié une des périodes les plus éclatantes et lumineuses de la révolution islamique ainsi que la démarche de son guide. Etant donné qu'il s'agit d'un évènement historique important, il est probable que seul le démenti ne suffise pas à rectifier les idées fausses orée par ses propos; c'est pourquoi, pour l'information de nos très chers lecteurs, en particulier la jeune génération inavertie des évènements du passé, il paraît nécessaire qu'une réponse convaincante et argumentée soit donnée à ce discours plein d'erreurs.

Ce que vous allez lire ci-dessous est la réponse de Monsieur Hamid Insari,

Le Sous-directeur de l'Institut pour la Rédaction et la publication des œuvres de l'Imam Khomeyni, aux propos de Monsieur Giscard d'Estaing.

LA REPONSE DU SOUS DIRECTEUR DE L'INSTITUT POUR LA REDACTION ET LA PUBLICATION DES ŒUVRES DE L'IMAM KHOMEYNI, A UNE FAUSSE HUMEUR DANS LE JOURNAL TOUSS

Dans le numéro 44 du quotidien Touss (Le 12 Septembre 1998), dans l'interview avec Monsieur Giscard d'Estaing -Ancien président de la république française- ce dernier a tenu des propos concernant le séjour de l'Imam Khomeyni en France, qui étaient dénués de tout fondement. Monsieur Giscard d'Estaing a déclaré:

"Dès son entrée à l'aéroport, l'Ayatollah Khomeyni a fait une demande de statut de réfugié politique et nous le lui avons accordé!"

La fausseté de cette déclaration est certes tellement évidente pour les historiens et les personnes averties des évènements historique de la révolution et connaissant la nature profonde de l'Imam Khomeyni, qu'il n'apparaît pas

nécessaire de donner des explications ou des justifications, cependant , comme il s'agit d'idées fausse racontées à propos d'une des étapes les plus sensibles et les plus importants de la démarche de l'Imam Khomeyni, c'est-à-dire son émigration à Paris, et cela de la part du président de la république française de l'époque, au seuil de la commémoration du 20^e anniversaire de la révolution islamique, cela peut se révéler être, à l'avenir, source de fabulation et d'erreur pour les historiens; et pour empêcher que ne soit altérée une des réalités historique les plus éclatantes de la révolution islamique ,une explication argumentée vous est présentée ci-dessous.

Tout d'abord, revoyons le texte même de la question de l'intervieweur et la réponse de Monsieur Giscard d'Estaing:

"Question à propos des évènements de la révolution iranienne en 1979: Vous avez organisé tous les préparatifs nécessaires pour le séjour provisoire de l'Imam Khomeyni en France (Neauphle-le-château).

Est-ce qu'auparavant vous en avez convenu avec le Shah? L'avez-vous consulté? Lui avez-vous demandé conseil? Avez-vous tout coordonné avec lui?''

Giscard d'Estaing: "Lorsque l'Ayatollah Khomeyni est venu en France, il n'y était pas venu directement de l'Iran mais de l'Irak. Il était un réfugié politique en Irak et pour des raisons personnelles, il avait décidé de quitter ce pays pour un pays européen. Selon son propre désir, il est venu d'Irak à Paris par un simple avion de voyage et là, il a fait une demande de statut de réfugié politique, ce que nous lui avons accordé; et dès son arrivée il a commencé ses activités politique contre le Shah. Au début, ces activités étaient accompagnées de slogans politiques pour se transformer à l'arrivée en une révolte intérieure en Iran.

Je me suis renseigné auprès du Shah à propos de la raison du voyage l'Ayatollah Khomeyni en France. En réponse, le Shah a voulu que nous accordions le visa à l'Imam et que le gouvernement français assure sa sécurité et sa protection. Immédiatement après, j'ai envoyé, auprès du Shah, mon ambassadeur en Iran pour que ce dernier lui demande son avis en face à face et qu'il me fasse un rapport de cet entretien. Et le Shah m'a envoyé le message disant qu'il ne fallait pas que je crée le moindre désagrément en ce qui

concerne l'Ayatollah Khomeyni et il a même dit à mon ambassadeur que si le gouvernement français ne procurait pas à l'Imam les principes élémentaires d'hospitalité et de tranquillité, il ne lui pardonnerait jamais. Le Shah était persuadé que la moindre attitude indigne, le moindre embarras à l'encontre de l'Imam Khomeyni en France, ajouterait à la force et à la gravité de l'excitement intérieur en Iran."

1-Monsieur Giscard d'Estaing a publié en 1988 un livre, traduit immédiatement en persan, intitulé "Le pouvoir et la vie", (Paris, 1988) où la façon dont il relate le déroulement de l'arrivée de l'Imam à Paris et les évènements ultérieurs, apparaît être, par rapport au sujet discuté et aux autres, en franche contradiction avec ses dernières déclarations.

Ce dernier, dans son livre (p 113-115 du livre en français, p 102 – 109 du livre en persan) écrit: "L'arrivée de l'Ayatollah Khomeyni en France n'a, d'abord, pas suscité une vive attention et c'est avec un passeport ordinaire que le 6 octobre 1978 il est arrivé de Baghdad à l'aéroport d'Orly de Paris. Son point de départ était l'Irak où il avait été exilé depuis 1964. Le gouvernement de Saddam Hossein, dans le cadre d'une politique de normalisation des relations avec l'Iran, avait pris la décision de l'expulser. On m'a dit par la suite que l'Imam avait hésité entre l'avion à destination de Paris et l'avion à destination d'Algérie. L'avion pour Paris décollait plus tôt et l'Ayatollah a pris cet avion-là. Le ministre français de l'intérieur, Christian Bonnet, me rendait un rapport journalier des évènements, en me communiquant les informations utiles. Il y incluait, à des intervalles de temps réguliers, une analyse de la situation politique, organisée par le général en chef de la police, Monsieur Robert Pendreaux.... Le vendredi 16 octobre 1978 et le lendemain, l'arrivée de l'Imam Khomeyni à Paris n'a pas été mentionnée dans les rapports rendus par le ministre de l'intérieur. La loi et les règles concernant l'accord du statut de réfugié politique en France aux personnes qui, à cause de leur opinion subissent une souffrance et sont torturées ou qui sont en danger de mort, sont très ouverts et très vastes.... Mais nous ne pouvons pas recevoir sur le territoire français des gens qui ont l'intention de poursuivre une hostilité contre le gouvernement de leur pays. C'est pour cette raison que le lundi(Le 8 octobre), le chef de la police d'Yvelines a proclamé l'ordre de refuser le droit de séjour de l'Ayatollah Khomeyni sur le territoire français et dans cette

sentence, il a insisté à ce que l'Ayatollah Khomeyni quitte le sol français le 10 octobre. Le lendemain matin, l'ambassadeur du gouvernement royal iranien à Paris s'est rendu au ministère français des affaire étrangères et a officiellement déclaré que l'Etat d'Iran demandait à ce qu'aucune mesure restrictive ne soit entreprise en ce qui concerne le séjour de l'Ayatollah au sol français, n'a pas été communiqué de façons officielle. Le 15 octobre, notre ambassadeur à Téhéran m'a adressé un télégraphe comme quoi il avait eu un entretien avec le premier ministre iranien. Ce dernier a confirmé qu'il ne s'opposait nullement avec le séjour de l'Ayatollah en France et qu'il acceptait toutes les conditions. Le premier ministre iranien a seulement voulu que nous lui communiquions toutes les informations que nous aurions pu obtenir à propos des activités de l'Ayatollah Khomeyni en France. J'ai écrit de ma propre main, dans un coin de ce télégraphe: "Qui, faites-le". Dans la deuxième moitié du mois de novembre, J'ai donné ma conférence de presse habituelle, dans la salle des fêtes du palais de l'Elysée. Les journalistes m'ont posé de nombreuses questions. Tout en répondant à leurs questions, je leur ai rappelé que durant les mois d'octobre et novembre, nous avons, deux fois, avertit l'Ayatollah qu'il ne pouvait pas envoyer du territoire français, des messages invitant à des actions violentes et révolutionnaires. La semaine suivante, l'ambassade d'Iran nous a informés que des cassates audio de l'Ayatollah continuaient à être envoyées en Iran. J'ai ordonné à Monsieur Shayeh, le directeur de la partie administrative des contrats et des décrets du ministère des affaire étrangères , de se rendre personnellement à Neauphle-le-Château et d'adresser, d'une manière protocolaire et en lui rappelant les conditions de séjours en France, une nouvelle mise en garde et que nous pouvons pas accepter qu'une telle situation se poursuive. Le sujet a été communiqué le 4 décembre et les intermédiaires et le représentant de l'Ayatollah ont répété les mêmes prétextes. Le lundi suivante; de nouvelles cassettes audio, avec la voix de l'Ayatollah ont été diffuses à Téhéran, cassettes dans lesquelles le peuple était invité à assassiner le Shah. J'ai dit la, " ça suffit!" cela ne concerne seulement l'Iran, cela concerne nous et le respect des principes du statut du refugié et des arrangements faits.

J'ai convoqué le ministre de l'intérieur au palais de l'Elysée et j'ai voulu qu'il fasse une investigation sur le sujet et dans la mesure où les informations reçues étaient confirmées, je lui ai demandé qu'il s'occupe de départ de

l'Ayatollah du territoire français. J'ai voulu qu'il me donne une réponse jusqu'à la fin de la semaine. Il m'a alors décrit les dangers que représentait une telle décision. Entre autre il m'a averti de la répercussion d'une telle nouvelle a Téhéran et l'éventualité de la provocation d'une émeute qui pourrait avoir des suites fâcheuses en ce qui concerne nos intérêts et la vie de nos concitoyens en Iran. Je lui ai également demande que dans l'exécution d'une telle décision, d'agir de façon à diminuer les risques éventuels, entre autre je lui ai suggéré de faire recours au facteur de la surprise et de choisir une destination convenable. Mercredi, le ministre de l'intérieur est venu me décrire les démarches qu'il avait entreprit selon les ordres.

Le départ de l'Ayatollah de la France avait été prévu à l'aube du vendredi et à la destination d'Algérie. En effet, lui-même avait déjà exprimé son désir de se rendre dans ce pays. Le financement des opérations avait été aussi assuré(le coût et la réserve du billet de l'avion). J'ai approuvé tous ces arrangements. La dernière démarche de sécurité qui semblait importante à respecter ; était de prévenir au préalable le Shah de cette décision. J'ai demandé à notre ambassadeur à Téhéran de contacter personnellement le Shah, le jeudi afin de prévenir un danger éventuel, de le tenir au courant de ma décision. Immédiatement, en raison de l'urgence de l'évènement, le contact fut établi et la réponse me fut donnée à l'Elysée par téléphone. Le Shah me remerciait de l'avoir tenu au courant de ce sujet et l'expliquait que: "L'expulsion de l'Ayatollah était une décision qui concernait la France et, l'Iran n'accepterait aucune responsabilité dans cette affaire. Cela, une fois fait, j'aurais mon beau prétexte: Je n'y étais pas d'accord." Trois semaines après, lorsque le Shah rencontra Michel Poncatowski, il évoqua ce sujet et dit: " Son expulsion de la France sera mise à mon compte et cette opinion publique aura maintes conséquences fâcheuses... cela pourrait être l'ultime étincelle, agissez comme bon il vous semble, seulement sachez qu'une telle décision peut avoir des répercutions très dangereuse, et pour moi et pour vous. "J'ai demandé alors à avoir le ministre de l'intérieur au téléphone et dit: J'ai obtenu la réponse du Shah. Il ne veut pas accepter la moindre responsabilité à ce sujet. Il dira qu'il n'a pas été d'accord avec l'expulsion de l'Ayatollah de la France. Il faut annuler toutes ces opérations."

On notera; bien que Monsieur Giscard d'Estaing évoque dans son livre, les détails des évènements, il n'y fait pourtant aucune mention, a l'arrivée de l'Imam, à la demande de statut de réfugié politique et de l'accord de ce statut de la part du gouvernement français. Et même, au contraire il y parle du décret d'expulsion de l'Imam(le 18 octobre)

Mais sous l'effet de la mise en garde du régime du Shah, prévoyant les conséquences graves de cette décision en Iran, ce décret est annulé. A nouveau Monsieur Giscard d'Estaing, et cette fois personnellement et avec beaucoup de sévérité, donne l'ordre d'expulser l'Imam de la France. Monsieur le président pour expliquer la raison de la non application du décret évoque seulement la mise en alerte du gouvernement iranien, mais il se garde d'évoquer les principales raisons qui sont la pression de l'opinion publique internationale et l'invasion, dès l'annonce de la nouvelle concernant les restrictions imposées à l'Imam par le gouvernement français ,du palais de l'Elysée par les télégraphes et les messages venant de grandes personnalités religieuse iraniennes et estrangers, des parties et des associations politicoreligieux, des différentes couches sociales du peuple iranien et des personnes attachées à l'Imam dans les autres pays, et la large répercussion de tout cela dans la mass-média français et du monde entier.

Contrairement à l'idée fausse de Monsieur Giscard d'Estaing dûe sans doute aux faux rapports donnés par ses délègues ou bien à son manque d'information concernant l'abolition du visa pour les voyageurs iraniens de l'époque, l'Imam Khomeyni —comme nous allons l'expliquer-document à l'appui dans la suite de cet atricle- séjournait sans aucune condition préalable en France et jusqu'à la fin il n'a admis aucune restriction qui aurait au perturber l'accomplissement de ses devoirs divins.

De plus, comme il est mentionné dans son livre, Monsieur Giscard d'Estaing après avoir été obligé à annuler le décret d'expulsion de l'Imam, a proclamé l'ordre de collaborer étroitement avec le service de sécurité du shah(Savak). Le résultat de cet instruction fait qu'un corps expéditif da la Savak, avec à la tête "Kaveh" une des grandes autorités de la Savak, se rendit en France où il rencontra les responsables de la sécurité de ce pays. Les documents concernant ces entretiens existent parmi les documents de la Savak et constitue un témoignage de la structure de la démocratie à laquelle prétend

Monsieur Giscard d'Estaing(!); et dont je me retiens pour l'instant, de mentionner.

Je n'en mentionnerai qu'in seul point qui a été le motif, de la proposition de la part de la sécurité française, d'expulser l'Imam vers un pays européen d'utiliser l'espace de ce pays pour le liquider. Mais l'autorité iraniennes de la sécurité, craignant les conséquences d'une décision aussi dangereuse en a confié le consensus aux autorités de Téhéran!

2- A cette époque (en 1979), les voyageurs possédant un passeport iranien, n'avaient pas besoin de visa pour se rendre en France et c'est justement ce que nous pouvons constater dans les propos et les écrits de Monsieur Giscard d'Estaing et qui va hors de la question posée par l'intervieweur:

"Le voyage de l'Imam à Paris était imprévu et sans aucun préparatif, sans aucune organisation préalable et comme il est précisé dans les nombreuse interviews de l'Imam à l'époque, il prévoyait de séjourner en France pour une durée très restreinte de quelques jour et qu'il avait décidé de partir pour un des pays musulmans qui ne lui imposerait pas de condition préalable et ne l'empêcherait pas de poursuivre ses activités politiques. Apres avoir raconté les péripéties de la décision de l'Imam à émigrer vers l'Irak, du voyage jusqu'à la frontière Koweitienne, de l'opposition du gouvernement koweitien et le retour à Bassreh, le fils de l'Imam nous explique en l'an 1982, à propos du même sujet:

"J'ai fait la prière du matin avec l'Imam et après la prière je l'ai questionné sur sa décision. Il a dit la Syrie; j'ai dit: et s'ils refusent? S'ils ont la même réaction que le koweit, après cela où aller? Nous avons prospecte un à un les pays voisins... il fallait entrer dans un pays où il n'y avait pas besoin de visa et de là, contacter les autorités syriennes leur demander s'ils sont d'accord pour nous recevoir sans condition; c'est-à-dire que l'imam ne devait en aucun cas être restreintee. J'ai proposé la France car une brève excursion en France pouvait être fructueuse et l'imam pouvait ainsi mieux faire connaître ses idées au monde. L'imam approuva.

Imam khomeyni:

Le gouvernement français n'a posé aucune condition préalable à mon séjour. Je ne me soumettrai à aucune condition pouvant nuire au peuple iranien.

Le royaume de Dieu est très vaste.je ne ferai aucune demande de statut refugié a à aucun gouvernement.

Par conséquent la demande de statut de réfugié politique est depuis la base sans fondement et contraire à la vérité; et originairement la France fut choisie car elle ne nécessitait pas de visa; le séjour en France était envisagé comme une étape provisoire jusqu'au choix du prochain lieu de séjour.

Et cela concerne non seulement les premiers jours du séjour de l'imam en France mais aussi elle fut pendant longtemps après l'installation de l'imam a Neauphle-le château, un des axes de questionnement des intervieweurs et des réponses de l'imam. Par exemple:

Le 1 novembre 1978, le journaliste du quotidien anglais, Gardien, demande dans une interview: d'après quelle loi ayatollah vit-il en France? Compte-t-il rester à Paris? Sinon où ira-t-il?... la réponse de l'imam: mon séjour en France est provisoire, la seule loi concernant mon séjour est la possibilité d'accomplir mon devoir."(2)

Le 2 décembre 1978, en réponse à la question d'un journaliste de la radio canadienne qui demandait: "pourquoi ne vous êtes-vous pas rendu dans un pays islamique au lieu de la France? "Imam, tout en faisant ironiquement allusion au refus du gouvernement Koweitien, répondit: "Certain pays musulmans, bien que j'en possédais déjà le visa, m'ont refusé leur entrée; par conséquent j'ai cru bon de me rendre provisoirement en France pour y méditer sur le choix d'un pays musulman où je pourrais poursuivre mes activités divines."(3)

3- Le séjour de l'Imam Khomeyni (depuis le jour d'entrée, le 6 octobre, jusqu'à son retour au 1 février 1979), était conforme à la loi française de l'époque et à la loi consulaire entre L'Iran et la France. En effet, selon ces lois, premièrement les iraniens n'avaient pas besoin de visa pour entrer en France et deuxièmement, ils étaient autorisés à obtenir un séjour de 3 mois en tant que touristes et la prolongation de ce séjour pouvait se faire avec l'accord des autorités du ministre français des affaires étrangères. tout le séjour de l'Imam

en France était justement régit par ces lois, Monsieur Giscard d'Estaing a apparemment oublié qu'aux derniers jours du délai de 3 mois de séjour autorisé d'Imam en France certains des députés, soutenant le Shah, ont fait pression au sein de l'assemblée française comme une mise en alerte, contre la prolongation de visa du séjour de l'Imam. Cela c'est répondu même dans la presse française.

Le récit de quelques question-réponse des interviews de l'Imam Khomeyni qui se sont déroulés à cette époque-même et qui ont eu une vaste répercussion au sein des medias internationaux, constitue la cause la plus évidente de la contestation et de la réfutation des récentes prétentions de Monsieur Giscard d'Estaing.

"Le 9 novembre 1978, le journaliste du magazine hebdomadaire d'Amsterdam Newrvov: "Votre visa touristique, une fois expiré, aimeriez-vous quitter la France pour un autre pays de l'ouest de l'Europe?" réponse: Mon séjour à Paris est provisoire et dès que je pourrais poursuivre mes activités dans un pays islamique, c'est là-bas que je me rendrai."(4)

"Le 6 décembre 1978, le journaliste du quotidien Deyli-Télégraphe: "Si vous voudriez jusqu'au 3 janvier, la date de l'expiration de votre visa en France, que comptez-vous faire jusque-là? "Réponse: "Je n'ai encore rien prévu. "(5)

"Le 7 décembre 1978, le journaliste du magazine Newsweek: "Que voulez-vous faire après l'expiration de votre visa? Resterez-vous encore ici ou irez-vous vers un pays arabe?" Réponse: "Je le déterminerai après. "(6)

"Le 21 décembre 1978, Le journaliste de la radio Luxembourg: "Le 5 janvier sera la date de l'expiration de votre visa, y'a-t-il un espoir ou une nouvelle permettant de le renouveler?" Réponse: "peut-être. " (7)

"Le 14 janvier 1979, le reporter du journal libéral publié à Tokyo et a Ozakage: "Si la France refuse votre demande de prolongation de séjour, que ferezvous?" Réponse: "Le royaume de Dieu est très vaste." (8)

"L'interview du Docteur Korkroft, professeur à l'université de Rotgez aux Etats-Unis: "Les gouvernements français et américains vous ont, tous deux, lancé un ultimatum....et vous ont menacé de vous expulser de leur pays. Comment évaluez-vous ces menaces? Réponse: "L'Amérique ne dispose pas de ce droit de lancer un ultimatum et de se mêler des affaires de l'Iran ou da la France. J'ai l'intention de poursuivre jusqu'à mon dernier souffle, ma lutte contre la dictature du Shah, et je ne renoncerai pas même un seul instant."(9)

"Le journal américain Baltimoresun (Le 8 janvier 1979): "Monsieur Giscard d'Estaing, le président de la république française vous a une fois déclaré que vos ordres de faire la grève, dans un but de protestation, étaient en train de sortir du cadre de votre séjour en France et récemment votre visa de séjour en France a été prolongé. Avez-vous reçu un quelconque ultimatum de la part du gouvernement français? "Réponse: "Soumis à la volonté de Dieu, j'ai l'intention de poursuivre l'accomplissement de mes devoirs, dans le but de servir l'Islam et les musulmans; et si je ressens la moindre restriction dans n'importe quel pays, je quitterai ce pays."(10)

"Le 13 janvier 1979, le journal Tempo-Indonésie: "Quelle était la vraie cause de votre départ de l'Irak? Pourquoi avez-vous choisi la France?...Et si la gouvernement français ne vous donne pas de droit de séjour, quelle sera votre prochaine destination?" Réponse: "Sous la pression du Shah, le gouvernement irakien n'a pas pu supporter mes activités au service de l'Islam et des musulmans et c'est ainsi que j'ai dû quitter ce pays. Je me suis décidé à aller au Koweit et malgré le visa que je possédais, on m'a empêché d'entrer dans ce pays et j'ai été obligé de me rendre en France en attendant de décider de partir pour un pays musulman. Et si tout au long de mon séjour ici, je ressens la moindre restriction dans l'accomplissement de mes devoirs, je quitterai le sol français. Le lieu où je me rendrai n'est pas important, le royaume de Dieu est très vaste." (11)

4- Contrairement à ce qu'a dit Monsieur Giscard d'Estaing, non seulement il n'a pas été question, dès l'arrivée d'Imam Khomeyni en France, d'une demande de statut de réfugié politique, mais en plus Imam a rejeté à cette époque-même et de façon décisive, la probabilité d'une telle demande à la fin de son droit de séjour de 3 mois:

"Le 7 novembre 1978, le reporter du journal "fonctional Times": "Est-ce qu'à la fin de la durée de votre droit de séjour en France, vous accepterez de faire une demande de le statut de réfugié politique, statut qui pourrait éventuellement vous être accordé, en vous imposant certaines conditions?" Réponse: "Je ne

ferai aucune demande de statut de réfugié politique à aucun gouvernement." (12)

"Le 28 décembre 1978, le journal de vendredi, samedi, dimanche: "Comment avez-vous choisi la France comme lieu de votre séjour et comment avez-vous élu cet endroit particulier (cette maison) pour séjourner?" Réponse: "Au début j'avais l'intention de me rendre en Syrie en passant par Koweit, le gouvernement Koweitien, bien que possédant un visa, m'a refusé l'entrée et a dit qu'il a ressentait un danger. Il a même considéré l'autorisation de la traversée jusqu'à l'aéroport comme un danger national. C'est pourquoi je suis venu dans un pays qui ne soit pas ainsi, et si je peux poursuivre mes activités divines dans un pays musulman, je partirai. Notre venue ici n'a pas de raison particulière." Question: " Quelles étaient les conditions posées par le gouvernement français en rapport avec votre séjour dans ce pays?" Réponse: " Le gouvernement français n'a posé aucune condition et je refuserai toute condition qui pourrait nuire au peuple iranien. Au début ils ont certes, empêché mes interviews, mais cela aussi a été résolu."(13)

"Le 6 décembre 1978, reporter du journal Deyli-télégraphe: "Est-ce qu'après votre entretien, hier, avec Monsieur Shayeh, le représentant du ministre français des affaires étrangères, il y aura des changements dans vos communiqués concernant la situation les circonstances?" Réponse: "Non je ne changerai pas, même pour un seul instant, ma position. Il s'agit d'un devoir divin et si je me tait, j'en serai responsable devant Dieu." Question: "Monsieur l'Ayatollah, quelle sera votre réaction face à la restriction imposée par le régime français concernant vos contacts et vos messages à destination du peuple iranien?" Réponse: "S'ils nous restreignent, nous ne resterons pas en France et nous nous rendrons ailleurs; cependant cela ne fera pas bonne figure pour la France." (14)

"Le décembre 1978, la télévision nationale italienne: "Pensez-vous que vos années d'exil vont arriver à leur fin?" Réponse: "pour moi le lieu d'habitation n'est pas important car mon but est de lutter dans la voie de la libération du peuple des chaines du colonialisme et du despotisme, que je sois en Iran ou dehors de l'Iran." (15)

5-Avec toutes ces preuves invalidant la prétention d'une demande de statut de réfugié politique par Imam et de son offre da la part du gouvernement français, on se demande comment et dans quel but, l'ancien président de la République Français a inventé cette demande en l'attribuant à l'Imam et cela au cours d'un voyage qu'il a lui-même qualifié de réponse à l'hospitalité de l'Etat et du peuple iranien. Malheureusement il y encore dans d'autres parties de cet interview, d'autres erreurs sur l'ostimation de la situation passée et actuelle de l'Iran; mais la narration de ces parties dépasserait le cadre de la responsabilité directe de notre institut.

Si Monsieur Giscard d'Estaing n'était pas informé des interviews donnés par l'Imam, en rapport avec son refus catégorique de toute condition à son séjour en France et qu'il ne connaissait pas le comment du règlement consulaire pour les iraniens à cette époque et le comment du séjour provisoire de l'Imam à Paris ou bien s'il l'a oublié après vingt ans, il n'a naturellement pas oublier que bien des fois un représentant spécial de son gouvernement fut envoyé pour discuter officiellement avec l'Imam Khomeyni, faits qu'il décrit fièrement dans son livre, en énumérant même leur noms. Le rappel des propos de l'Imam concernant la réponse catégorique aux représentants envoyés par Monsieur Giscard d'Estaing au moment du séjour de l'Imam à Paris, rend évidente la vanité de cette récente prétention:

"Le même soir il est venu auprès de moi au palais de l'Elysée pour dire que nous nous étions retrouvés face à face avec cette situation; que nous le voulions ou non, l'Ayatollah était là, si nous avions attendu, nous n'aurions pas laissé, ils ont voulu un rendez-vous; l'Imam a dit qu'il viennent; ils sont venus et il ont dit "vous n'avez pas le droit de faire quoique ce soit" et l''Imam a dit "Nous pensions qu'ici ce n'était pas comme l'Irak; n'importe où que j'aille, je dirai ce que j'ai à dire. Je voyage d'un aéroport à un autre, d'une ville à une autre afin d'annoncer au monde entier que les tyrans de la terre se sont donnés la main pour que personne n'entende la voix de nous, les opprimés; mais je ferai entendre la voix du peuple iranien au monde entier, je dirai moi, ce qui est en train de se passer en Iran".(16)

Imam Khomeyni, lors d'un autre interview et en réponse à l'ultimatum de Monsieur Claude Shayeh représentant du ministre français des affaires étrangères (directeur des affaires consulaires) concernant le communiqué envoyé par l'Imam, après avoir donné une réponse argumentée au déclarations du représentant français, a dit: "La cause de nos différents se trouve dans nos opinion même, si le gouvernement français refuse que nous disions notre vérité.

-chacun a le droit de dire sa vérité- nous serons transféré ailleurs avec amertume...

N'avez-vous jamais consulté votre ambassade en Iran pour connaître la raison de toutes ces tueries? Ils tuent; Emprisonnent; Incarcèrent et bannissent! Et là, le gouvernement français nous demande de ne rien dire? De ne pas dénoncer leur tyrannie? Est cala la liberté? Ça n'en porte que le nom! Le gouvernement français prend le parti du Shah et cela est une erreur. Il doit soutenir le peuple, le Shah partira, il ne restera pas. C'est le peuple qui restera, l'essentiel est le peuple. Le Shah est un criminel est cela est préjudiciable pour le prestige français de soutenir un criminel. La France est un pays libéraliste, cependant elle empêche les opprimés et les libéralistes de manifester leur désire de liberté afin que les autres poursuivent leur crimes? Cela n'est pas bon pour la France et La France doit savoir distinguer où se trouve son intérêt!... vous remarquerez à quel point tout le peuple iranien et même les militaires respectent las français qui se rendent en Iran et savent-ils pourquoi? Parce que moi; je suis ici et je crie haut leur oppression. Je n'ai pas envie que cette situation change. Si la nouvelle concernant les problèmes que vous créez, arrive en Iran, il se peut qu'ils changent de position, et ça, je ne le désire pas. Je suis votre invité. Il est préférable que le gouvernement français change d'avis. Je désire que l'amitié entre vous et le peuple iraniens se poursuivre.

Pour finir, il apparaît nécessaire de rappeler que, malgré les souffrance que le peuple iranien a subit, en rapport avec le soutien, par l'ancien gouvernement français, du Shah, des terroristes et des ennemis et le soutien sans remords de ce gouvernement, de l'ennemi transgresseur de l'Iran, lors de la guerre imposée par l'Irak. Ce peuple iranien n'a pourtant pas encore oublié la belle époque ou le grand guide de leur révolution séjournait en France et l'Iran s'attend à ce que les anciens politiciens de ce pays ne ternissent pas et ne

rendent pas amer ce bon souvenir qui est à l'origine du renforcement des liens et du développement des relations entre les deux pays, en faisant un récit allant à l'encontre d'une réalité historique incontestable.

Notice:

- 1-Interview avec le journal Keyhan le 30 janvier 1982
- 2-Tiré du livre "l'avant-garde de la révolution, les interviews de l'Imam Khomeyni"; centre de publication universitaire, 1362, p 37
- 3- La même référence p 167
- 4- La même référence p 89
- 5- La même référence p 177
- 6- La même référence p 179
- 7- La même référence p 218
- 8- La même référence p323
- 9- La même référence p 228
- 10- La même référence p 276
- 11- La même référence p 315
- 12- La même référence p 76
- 13- La même référence p 221
- 14- La même référence p 178
- 15- La même référence p 165
- 16- Le trimestriel "Hozour", n 3 p 9.